

REPUBLIQUE DU CONGO

DU 8 DECEMBRE 1993

LECRET N° 93-628 /MFPPA/DGFP/DGCA/SAV.

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE
DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES
CARRIERES ADMINISTRATIVES

portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1985 de Monsieur KIMPALA (Gaspard), Secrétaire des Affaires Etrangères des Cadres de la Catégorie A, Hiérarchie I du Personnel Diplomatique Consulaire.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ I S A S

D. G. B.

VU la Constitution du 15 Mars 1992 ;
VU la Loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989 portant Réforme du Statut Général de la Fonction Publique ;
VU le Décret n° 61/443 du 27 Juin 1961 portant Statut Commun du Personnel Diplomatique et Consulaire ;
VU le Décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des Fonctionnaires ;
VU le Décret n° 65/170/FP.B.E. du 25 Juin 1965 réglementant l'avancement des Fonctionnaires ;
VU le Décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du Décret n° 62/496 du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des Fonctionnaires ;

VU le Décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des agents de l'Etat ;
VU le Décret n° 90/726 du 14 Novembre 1990 portant déblocage des effets financiers des avancements et des révisions des situations administratives ;

D. G. C. F.

VU le Décret n° 93/315 du 23 Juin 1993 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
VU le Décret n° 93/318 du 27 Juin 1993 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
VU le Décret n° 93/342 du 19 Juillet 1993 portant organisation des intérimis des Ministres ;
VU l'Arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des Fonctionnaires ;
VU le Procès-Verbal de la Commission Administrative Paritaire d'avancement réunie en date du 25 Mars 1992 ;

D E C R E T E :

.../...

ARTICLE 1er. - Monsieur KIMPALA (Gaspard), Secrétaire des Affaires Etrangères de 1er échelon des Cadres de la Catégorie A, Hiérarchie I du Personnel Diplomatique et Consulaire en stage en France est inscrit au tableau d'avancement au titre de l'année 1985 pour le 2ème échelon à deux (2) ans.

ARTICLE 2. - Le présent Décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Congo et communiqué par tout moyen possible.

N° 12345, Le 2 Décembre 1985

Par le Premier Ministre,
~~Yves de Burigny~~

Général Jacques Joachim ~~YOMB~~ OPANGO

Le Ministre de la Fonction Publique et des Réformes Administratives

- Jean Prosper KOYOU -

- AMPLIATIONS :
- CAB/MEC..... 2
- SG/SEC..... 2
- DGFP/DSCA..... 4
- D. G. B..... 2
- D. G. C. F..... 2
- D.A.A.F./DP..... 4
- INTERESSE..... 4
- DOSSIER..... 2
- SGG/BC..... 2
- J.O.R.C..... 2